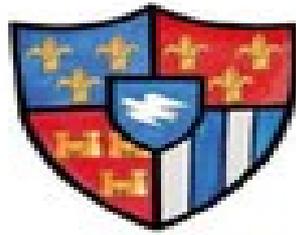


# LA COLOMBE



Site web : <https://www.mairiedelacolombe.fr>



## Bulletin municipal 2023

31 janvier 2024 - Numéro 4

# SOMMAIRE

- Le mot du Maire .....: 3
- Le Conseil Municipal : 4
- Les Commissions .....: 5
- Budget 2023 .....: 6 et 7
- La population .....: 8
- Les vœux du Maire : 9
- Etat civil .....: 10
- Nouvelle secrétaire à la Mairie. : 10
- Notre eau .....: 11
- Assainissement .....: 12
- La tempête Ciaran .....: 13
- Dégradations au cimetière .....: 13
- Location salle des fêtes .....: 14

Informations  
Municipales

- Animations organisées les associations : 15 à 20

Vie  
Associative

- Le PLUi (en cours).....: 21
- La fibre .....: 22
- La collecte des déchets. .: 23

Nouveautés  
sur la commune

- Club de l'amitié .....: 24
- A.F.N. ....: 24
- Comité des fêtes ...: 25
- Familles rurales .....: 25

Les  
associations

- Défibrillateur .....: 26
- Nuisances sonores .....: 26

Mieux vivre  
Ensemble

- Les cérémonies patriotiques : 27

Devoirs de  
Mémoire

- Renseignements utiles : 28
- Appel à témoin ..... : 28

Divers

## MAIRIE DE LA COLOMBE

### Adresse postale :

Mairie de La Colombe  
Le bourg  
50800 La Colombe

### Téléphone :

02.3361.07.40

### Adresse mail :

mairiedelacolombe@gmail.com

### Site Web :

<https://www.mairiedelacolombe.fr>

### La mairie est ouverte au public les :

lundi de 14 à 18h00

jeudi de 14 à 19h00

Permanence du maire le samedi

de 11 à 12h00

### En cas d'extrême urgence :

Monsieur Yvan SOULARD : 06.81.13.64.51  
Madame Jocelyne GOSSET : 06.63.15.19.45  
Monsieur Alain VENIAT : 06.28.08.33.00



Chers Citoyens de La Colombe,

Alors que s'ouvre l'année 2024, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux et souhaite à chacun de vous, à vos familles et à vos proches, une année de joies, de santé et de réussite dans les projets qui vous tiennent à cœur.

Je voudrais, en quelques mots, mettre en avant nos principales réalisations 2023 et vous présenter les projets de l'année 2024. En 2023, nos priorités étaient : la maîtrise de nos finances suite à l'envolée des prix de l'énergie qui était un élément à intégrer dans notre budget. Nous disposons désormais d'une prospective financière que nous devons réactualiser en permanence. Malgré les contraintes que nous subissons nous faisons le maximum pour éviter des charges supplémentaires.

Je tiens spécialement à remercier l'ensemble de l'équipe municipale et du personnel communal qui a intégré cet objectif crucial de maîtrise de nos dépenses afin de préserver les services dans la commune.

Notre objectif est de répondre aux attentes de tous les Colombais qui souhaitent que notre commune soit plus active, plus vivante, plus animée, plus végétalisée et devienne un lieu de rencontre que l'on aime fréquenter.

Je remercie les acteurs de Familles Rurales, du Comité des fêtes, de l'A.F.N. et du Club de l'Amitié qui œuvrent tout au long de l'année pour animer notre commune.

A propos de l'urbanisme, et plus précisément le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), après plusieurs années de travaux, le 14 décembre 2023, le Conseil de la Communauté de Communes de Villedieu Intercom a approuvé le projet du PLUi. Ce projet est ensuite transmis aux communes pour une période de trois mois afin d'être examiné par le conseil municipal qui apportera des modifications ou des objections. A l'issue des trois mois, celui-ci, par délibération approuvera ou pas le PLUi. Après cette délibération sur le PLUi, une enquête publique sera diligentée en mairie où chaque citoyen pourra proposer ses modifications ou ses objections qui seront enregistrées par un commissaire enquêteur. Par ailleurs, le conseil municipal a voté à l'unanimité contre la création d'une commune nouvelle qui regrouperait la commune de Percy et les communes environnantes (Cf : compte rendu du conseil municipal du 6/12/2023).

Travaux au cours de l'année 2023 : Le déploiement du réseau de la fibre sur les secteurs du bourg et du Bignon a été réalisé. Ainsi, chaque foyer pourra contacter son opérateur pour le raccordement. Les travaux concernant la voirie et l'église prévus en 2023 commenceront en 2024. Pour la voirie, il s'agit des travaux de débarras et de curage des rigoles qui vont être effectués le long des rues de la Belle Etoile, de la Carrière et du Bois (secteur situé au niveau du château d'eau). Pour l'église, il s'agit de travaux de rénovation de la couverture de l'édifice.

Le recensement effectué en février 2023 confirme que la population à La Colombe reste stable et regroupe 628 habitants dont 130 jeunes âgés de moins de 15 ans.

Nos projets en 2024 :

- Construction d'un City Stade (terrain multisports) à la condition que la réalisation des travaux soit financée en grande partie par des subventions, soit environ 80%,
- Réfection des portes de l'église,
- Réaliser un captage des eaux pluviales de l'église et le raccorder au réseau d'eau pluvial,
- Réfection du plancher de l'ancienne garderie avec la participation du Comité des Fêtes. A noter, que l'ancienne mairie et l'ancienne garderie sont mises à la disposition des associations,
- Création d'un rond-point sur la zone d'activité (juste avant la poste) et remise en état des bouches d'égout et des bouches de canalisation d'eaux pluviales,

Une deuxième tranche de travaux de voiries sera prévue au budget 2024. Le déploiement de la fibre sera poursuivi dans les zones de La Colombe non raccordées à ce jour.

Le 31 mai 2024, nous aurons la chance de voir la flamme olympique traverser Villedieu les Poêles Rouffigny et à partir de juin nous fêterons le 80° anniversaire de la Libération. Les commémorations se dérouleront à Percy en Normandie le samedi 3 août 2024. Je vous souhaite une bonne lecture à tous.

Votre maire, Yvan Soulard

Pour prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire : - par téléphone : 02.33.61.07.40

- par mail : [mairiedelacolombe@gmail.com](mailto:mairiedelacolombe@gmail.com)



M. Yvan Soulard  
Maire



Mme Jocelyne Gosset  
1ère adjointe



M. Alain Véniat  
2° adjoint



Mme Marine Guérout  
3° adjointe



M. Alain Bouillon  
Conseiller



Mme Marlène Desvages  
Conseillère



M. Joël Thieulent  
Conseiller



Mme Christelle Thomasse  
Conseillère



M. Philippe Duhommet  
Conseiller



Mme Clotilde Roy  
Conseillère



M. David Letellier  
Conseiller



Mme Danielle Le Moal  
Conseillère



M. Jean-Noël Ferrando  
Conseiller



Mme Maryline Leroy  
Conseillère



M. Benoît Geffroy  
Conseiller

L'élection du maire et des adjoints a été validée à la suite de la réunion du Conseil Municipal du 6 octobre 2023 qui a également désigné :

- M. Yvan Soulard comme délégué communautaire titulaire,
- Mme Jocelyne Gosset comme déléguée communautaire suppléante.

# Les commissions



R : responsable  
T : titulaire  
S : suppléant

## TRAVAUX

Yvan SOULARD (R)  
Jocelyne GOSSET (R)  
Philippe DUHOMMET (T)  
Benoît GEFFROY (T)  
David LETELLIER (T)  
Marlène DESVAGES (S)

## VOIRIE

Jocelyne GOSSET (R)  
Benoît GEFFROY (T)  
David LETELLIER (T)  
Yvan SOULARD (T)  
Joël THIEULENT (T)  
Alain VENIAT (S)

## FINANCES

Alain VENIAT (R)  
Maryline LEROY (T)  
Yvan SOULARD (T)  
Christelle THOMASSE (T)  
Marlène DESVAGES (S)

## COMMUNICATION

Alain VENIAT (R)  
Marlène DESVAGES (T)  
Jocelyne GOSSET (T)  
Yvan SOULARD (T)  
Christelle THOMASSE (S)

## BÂTIMENTS COMMUNAUX

Yvan SOULARD (R)  
Jocelyne GOSSET (R)  
Benoît GEFFROY (T)  
Joël THIEULENT (T)  
Alain VENIAT (T)

## SAIP DE LA COUDRAYE

(Service d'eau potable)

Joël THIEULENT (R)  
Jocelyne GOSSET (T)  
Alain VENIAT (T)  
David LETELLIER (S)

## SDEM

(Service départemental  
d'énergies de la Manche)

Yvan SOULARD (R)  
Jocelyne GOSSET (S)  
Alain VENIAT (S)

## ASSAINISSEMENT

Yvan SOULARD (R)  
David LETELLIER (T)  
Joël THIEULENT (T)  
Alain VENIAT (T)  
Jocelyne GOSSET (S)

## CIMETIERE

Yvan SOULARD (R)  
Philippe DUHAUMMET (T)  
Maryline LEROY (T)  
Clotilde ROY (T)

## SOCIAL – SANITAIRE

Martine GUEROULT (R)  
Marlène DESVAGES (T)  
Maryline LEROY (T)  
Clotilde ROY (T)  
Yvan SOULARD (T)  
Jocelyne GOSSET (S)

## COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

David Letellier (T)  
Christelle THOMASSE (T)  
Alain VENIAT (T)  
Jocelyne GOSSET (S)  
Maryline LEROY (S)  
Clotilde ROY (S)

## COPIL

Alain VENIAT (R)  
Yvan SOULARD (T)  
Jocelyne GOSSET (S)

## SAG (Secteur d'action Gériatologique)

Jocelyne GOSSET (R)  
Martine GUEROULT

# Finances 2022-2023 de la commune

**Année 2022 - Commune de La Colombe - Population : 641 habitants**

	Montant en €	Montant € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Produits de fonctionnement CAF	347 460	542	811	733	843
Charges de fonctionnement CAF	258 994	404	576	576	668
Capacité d'autofinancement brute (CAF brute)	88 466	138	235	157	176
Produits d'investissement	73 179	114	449	328	430
Dépenses d'investissement	88 810	139	416	325	419
Encours dette au 31/12/2022	953 868	1 488	615	440	587
Fonds de roulement (FDR)	143 222	223	995	678	559

## La CAF c'est quoi ?

La capacité d'autofinancement (CAF) est l'aptitude d'une entreprise à générer des ressources internes afin d'assurer le financement de ses besoins d'exploitation et de développement par elle-même.

## C'est quoi l'autofinancement d'une commune ?

L'autofinancement fait le lien entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il met en valeur le patrimoine et l'équipement de la commune, son maintien et son développement. C'est l'excédent des produits de l'activité (la section de fonctionnement) qui le finance.

## Ci-dessous, le budget général primitif 2023, voté après délibération par le conseil municipal le 23 mars 2023

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES			RECETTES		
D 011	Charges caractère général	119 292.60 €	R 013	Atténuations de charges	15 000.00 €
D 012	Charges de personnel	96 900.00 €	R 70	Produits des services	6 500.00 €
D 014	Atténuation de produits	30 500.00 €	R 73	Impôts et taxes:	23 000.00 €
D 65	Autres charges gest* courante	93 400.00 €	R731	Fiscalité locale	120 000.00 €
D 66	Charges financières	39 300.00 €	R 74	Dotat* et Participat*	103 700.00 €
D 67	Charges exceptionnelles	250.00 €	R 75	Autres Produits Gest* courante	65 000.00 €
6811/042	Dotat* amortissement (Txv)	700.00 €	R 77	Produits exceptionnels	- €
D 6817	Dotations aux provisions	250.00 €	R 78	Reprise sur provisions	- €
022	Dépenses imprévues	- €			
		<b>380 592.60 €</b>			<b>333 200.00 €</b>
D 023	Virement à sect* investissement	89 836.11 €	R 002	Résultat reporté N - 1	137 228.71 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>470 428.71 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>470 428.71 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES			RECETTES		
		-			
D 1641	Remb. Capital emprunts	62 362.00 €	R 10222	FCTVA	4 175.89 €
D 165	Cautions logements	3 000.00 €	R 165	Dépôt et cautionnement	3 000.00 €
		<b>65 362.00 €</b>	R28188	Amortissements	700.00 €
D212	Agencement de terrains (arbustes)	2 000.00 €	R 024	Produit de cession	- €
D2131	Autres Bât. Publics	10 000.00 €			
D2135	Installation générales (placo recto)	6 000.00 €			
D 2157	Mat. Roulant pompe broyeur tracteur + girobroyeur	3 850.00 €			
D 2152	installation de voirie	10 000.00 €			
D2188	Autres Immos signalétique mairie jardin enfants	500.00 €			
		<b>32 350.00 €</b>	1068	Excédents de fonctionnement	82 201.28 €
D 001	Résultat reporté N - 1	76 207.84 €			<b>90 077.17 €</b>
D 21318	RAR (gouttière + toiture église)	3 318.92 €	R 021	Virement de sect* foncion.	89 836.11 €
D 2157	RAR (broyeur)	898.52 €			
D 21578	RAR (barrière ZA -GATP)	1 776.00 €			
	Total des RAR 2022:	5 993.44 €			
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>179 913.28 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>179 913.28 €</b>

## L'ex- tennis club fait un don à la commune



Suite à la dissolution de l'association du Tennis Club de La Colombe, le 6 avril 2023, Monsieur Georges Le Brun, dernier président du club et Madame Jeanne Le Brun, ancien membre club, ont décidé de clore le compte bancaire de l'association. Au crédit de ce compte un montant de 766,95€, fonds transmis à la commune de La Colombe. Ce don a été remis à la commune pour la restauration et la pose des anciennes croix en fer dans le cimetière communal. Le maire et son conseil municipal remercient les anciens adhérents du tennis club.



## La vie de nos écoliers

Notre commune n'ayant pas d'école maternelle et d'école primaire, les jeunes écoliers résidant à La Colombe sont scolarisés en grande majorité, dans les communes environnantes.

Ce qu'il faut savoir : une commune de résidence est tenue de participer aux frais de fonctionnement liés à la scolarisation, des élèves de primaires et de maternelles dans une école publique, alors même que le maire n'a pas donné son accord si la commune de résidence ne dispose pas d'une école sur son territoire.

Dans le tableau ci-dessous figure le montant des sommes versées pour nos écoliers scolarisés dans les communes recevant nos enfants.

La totalité des frais de fonctionnement versée aux communes recevant nos écoliers s'élève à 48 092,32 € (voir tableau ci-dessous).



<b>OGEC STE MARIE</b>	<b>Frais de fonctionnement 2022-2023</b>	<b>11 106,00 €</b>
<b>Com Percy</b>	<b>Frais de fonctionnement 2023</b>	<b>17 748,00 €</b>
<b>Com Bourguenolle</b>	<b>Frais de fonctionnement - 2022-2023</b>	<b>640,00 €</b>
<b>Ecole Notre dame</b>	<b>Frais de fonctionnement 2022-2023</b>	<b>10 241,50 €</b>
<b>Com Villedieu</b>	<b>Frais de fonctionnement 2023</b>	<b>6 494,22 €</b>
<b>Com Montbray</b>	<b>Frais de fonctionnement 2021-2022</b>	<b>1 862,60 €</b>
<b>Total :</b>		<b>48 092,32 €</b>



Le recensement sur la commune de La Colombe s'est effectué sous la responsabilité du maire qui a désigné :

- Deux coordinateurs communaux, Monsieur Alain Véniat et Madame Martine Guérout,
- Deux agents recenseurs, Madame Denise Soul et Monsieur Bernard Norroy remplaçant de Madame Josette Rannou victime d'un accident au début de la collecte d'adresses.

Un superviseur de l'INSEE apportait son aide aux intervenants désignés ci-dessus et contrôlait les différentes phases du recensement effectuées sur la commune.

Pour réaliser cette collecte, les agents recenseurs ont effectué une tournée de reconnaissance et ont déposé dans la boîte aux lettres de chaque foyer une lettre d'information concernant le recensement. Chaque foyer avait la possibilité de se faire recenser directement via internet ou renseigner un dossier papier à remettre aux agents recenseurs.

En 2023, la collecte pour réaliser le recensement a débuté le 19 janvier 2023 et s'est terminée le 18 février 2023. A noté, que 100% des foyers ont répondu aux opérations du recensement.

Résultat du recensement : La Colombe rassemble 628 habitants.



Denise Soul



Bernard Norroy



Josette Rannou

## Le rôle de la commune en matière de dératisation



Afin de lutter contre la prolifération des rongeurs nuisibles à la santé publique, nous vous informons que la municipalité met à disposition du produit raticide pour les foyers de La Colombe.

Pour bénéficier de raticide, se rendre à la mairie aux heures d'ouverture ( Les 10 sachets de 100gr : 8 euros)



Sachet de 100 gr.

Pour mémoire :

Le maire peut décider de la mise à disposition de raticides aux administrés dans une situation de prolifération des rats. Par ailleurs, le maire est tenu de faire respecter les dispositions du règlement sanitaire départemental (RSD), ce dernier prévoyant deux procédures distinctes selon l'importance de l'insalubrité causée par les rongeurs.

## Cérémonie des vœux du maire à La Colombe



Monsieur le Maire de La Colombe, Yvan Soulard, entouré de son conseil municipal a choisi le 19 janvier 2024 pour présenter ses vœux aux habitants de la commune.

Il a d'abord remercié tous les acteurs de la vie communale, ses collègues du conseil municipal, les employés communaux, les associations, les personnes ayant participé à divers travaux dans la commune.

Au cours de ces vœux, Monsieur le Maire a exposé plusieurs sujets, tels :

- Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal),
- Le déploiement de la fibre,
- Les travaux réalisés sur le territoire de la commune,
- Les travaux prévus pour 2024,
- Le projet d'un City Stade sous certaines conditions.

Au cours de cette cérémonie, Monsieur le Maire a remercié :

- Madame Thérèse Bazin pour ses années passées à la présidence de l'association Familles Rurales de La Colombe,
- Monsieur Bernard Norroy pour ses années passées à la présidence au Comité des Fêtes de La Colombe,
- Les agents recenseurs, Madame Denise Soul et Monsieur Bernard Norroy pour la campagne de recensement qu'ils ont effectuée en 2023.



Cette cérémonie rassemblant 137 personnes s'est clôturée par le partage de la traditionnelle galette des rois.



## Naissance (s) et reconnaissance (s) :

- acte de reconnaissance : 6
- naissances hors commune : 7



## Pacte civil de solidarité (Pacs)

- Pacs signés : 0



## Décès :

- acte de décès dans la commune : 4

## Mariage (s) :

- actes de mariage dans la commune : 4



## Du changement à la mairie



Le 31 août 2023, notre secrétaire de mairie, Madame Céline Chaignon a fait ses adieux à la mairie de La Colombe. Sur proposition, elle a accepté une mutation au service Ressources Humaines à Villedieu Intercom. A cette occasion, Monsieur Yvan Soulard, maire de la commune a remercié Céline pour son excellent travail accompli au sein de notre mairie. En présence du Conseil Municipal et de la nouvelle secrétaire, un cadeau d'adieu a été remis à Céline.

Au cours de cette cérémonie, Monsieur Yvan Soulard a présenté au Conseil Municipal la nouvelle secrétaire, madame Charlotte Duval.

## Appel des Maires de France

Au cours de l'été 2023, la mort d'un jeune homme le 27 juin 2023 lors d'un contrôle routier, a déclenché des émeutes. Depuis ces faits, les communes, partout en France ont été le théâtre de troubles graves, qui ont ciblé avec une extrême violence les symboles républicains que sont les hôtels de ville, les écoles, les bibliothèques, les polices municipales.

Aussi, le lundi 3 juillet 2023 à 12 heures, une trentaine de personnes (les élus, les représentants des associations et habitants de la commune) se sont rassemblés devant la mairie pour témoigner de leur refus du chaos et de la violence que subissait la France. Lors de ce rassemblement, Monsieur Yvan Soulard, maire de La Colombe, a lu l'Appel des maires de France pour le retour à la paix civile, appel lancé par l'association des maires de France.



## Caractérisation technique du service public de l'eau potable pour la commune de La Colombe.

**Organisation administrative du service :** Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Coudraye regroupe les communes de Beslon, La Colombe et Percy en Normandie (pour l'ancienne commune du Chefresne). Ce syndicat est représenté par des élus de chaque commune désignée ci-dessus.

**Estimation de la population desservie :** 1500 habitants.

Conditions d'exploitation du service : le service est exploité en régie.

**Prestations assurées dans la cadre du service :**

- Gestion du service : application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs,-.
- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client.
- Mise en service des branchements.
- Entretien et renouvellement de l'ensemble des ouvrages.

**A noter :**

Augmentations prévues en 2024 : l'abonnement augmente de 1 euro et le prix du m<sup>3</sup> d'eau d'un centime d'euro.

Les contrôles périodiques de la qualité de l'eau confirment que l'eau est de bonne qualité.

## Ci-dessous un extrait du rapport annuel , exercice 2022.

### ■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

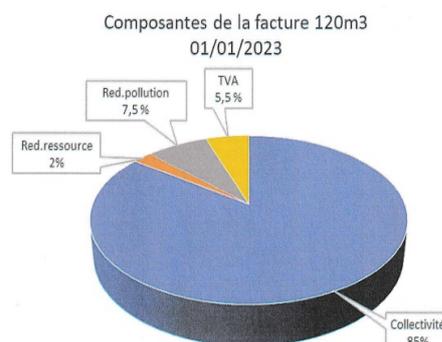
Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	66,00	67,00	+1,5 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 200 m <sup>3</sup> )	1,93	1,94	+0,5 %
	N° 2 (201 à 1 000 m <sup>3</sup> )	1,46	1,47	+0,7 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m <sup>3</sup> )	1,06	1,07	+0,9 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,066	0,066	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,22	0,22	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

#### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

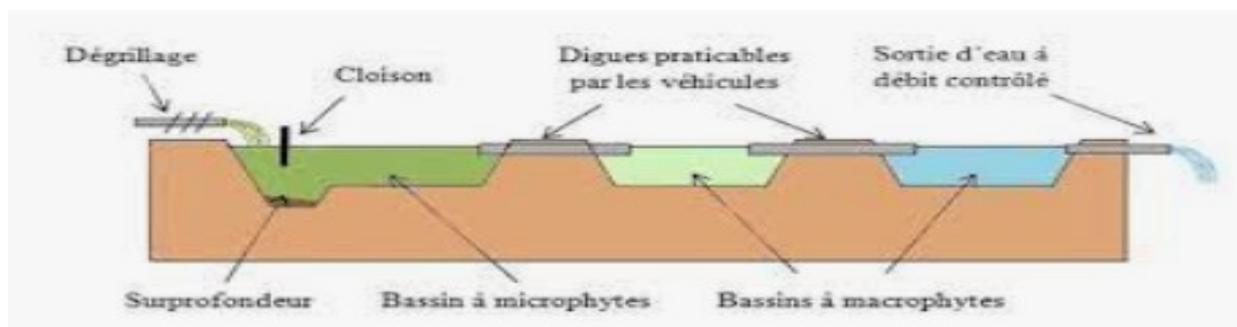
	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023	Variation
Collectivité	297,60	299,80	+0,74 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,92	7,92	+0,00 %
Redevance de pollution domestique	26,40	26,40	0,00 %
TVA	18,26	18,38	
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>350,18</b>	<b>352,50</b>	<b>+0,66 %</b>



Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,94 €/m<sup>3</sup> TTC

## Assainissement collectif du bourg par lagunage, schéma ci-dessous:



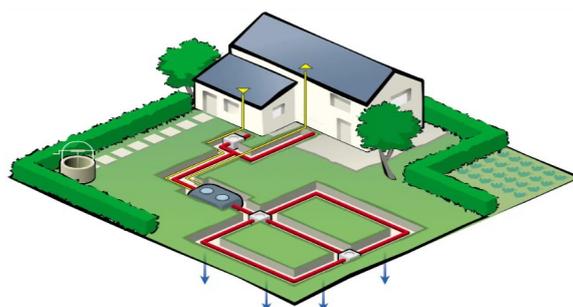
Au cours de l'année 2023, Le Service d'Assistance Technique à l'exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) de la Direction de gestion de l'espace et des ressources naturelles du département de la Manche a effectué deux contrôles, l'un le 13 avril 2023 et l'autre le 21 septembre 2023.

La synthèse de la visite des lagunes de La Colombe qui se rapporte au dernier contrôle signale :

- L'eau épurée était de bonne qualité physico-chimique,
- L'élimination de la pollution azotée et carbonée est assurée,
- La teneur en matières en suspension est due à la présence des microalgues nécessaires au traitement par lagunage,
- Les tés plongeant en sortie de chaque lagune ont été remis en place,
- La station et ses abords sont bien entretenus.

## Assainissement non collectifs

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) accompagne les particuliers qui ne peuvent pas bénéficier du raccordement au tout à l'égout et qui doivent installer un système d'assainissement individuel. Par ailleurs, le SPANC assure les contrôles périodiques de ces installations. Les contrôles effectués chez les particuliers dotés d'un assainissement non collectif n'amènent aucune remarque défavorable.



**A savoir :** l'assainissement de la zone d'activités de la Hervière et le village au Beurrier s'effectue sur les installations d'assainissement de la commune de Villedieu.

### Les déchets qu'il ne faut surtout pas jeter dans les toilettes

- Les lingettes. ...
- Les cotons-tiges. ...
- Les tampons et protections périodiques. ...
- Les rouleaux de papier toilette. ...
- Les médicaments. ...
- Les lentilles de contact et les préservatifs. ...
- La peinture. ...
- Les huiles et les graisses alimentaires.



### La Colombe non épargnée par la tempête CIARAN

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre 2023, La Colombe n'a pas échappé à la tempête CIARAN qui a frappé la côte Normande. Balayé par la tempête Ciaran, le département de la Manche a connu des vents d'une intensité exceptionnelle, à GRANVILLE, des rafales de vents ont été enregistrées à 171 km/h.

Les vents très violents annoncés par la météo ont déraciné et brisé une dizaine d'arbres sur le territoire de la commune. Dès le matin du 02 novembre 2023, le maire de La Colombe, quelques conseillers municipaux et l'employé municipal se sont afférés à dégager les voies communales. Les opérations de dégagements se sont terminées en fin de journée. Les lignes téléphoniques ont également subi quelques dégâts.

L'alerte rouge pour le département de la Manche a été levée à 10h00 le 02/11/2023.



De part et d'autre, les fossés d'évacuation de pluie font l'objet d'une surveillance accrue par la mairie, aux fins d'éviter d'éventuelles inondations.



### Dégradations au cimetière

Dans la nuit du 14 au juin 2023, le portail du cimetière a été endommagé, très certainement par un véhicule dont le conducteur n'a pas jugé utile de signaler les faits. Le 12 juillet 2023, les réparations ont été effectuées. Merci à Jacques pour son aide apportée avec son chariot élévateur.



# Location de la salle de convivialité



## Prix de la location

Désignation	Tarifs
Location petite salle (commune)	140 € dont 80 € d'arrhes
Location grande salle (commune)	190 € dont 80 € d'arrhes
Location petite salle (hors commune)	160 € dont 80 € d'arrhes
Location grande salle (hors commune)	220 € dont 80 € d'arrhes
Réunion/vin d'honneur petite salle	40 €
Réunion/vin d'honneur grande salle	60 €
Location pour prestation du restaurant	60 €
Electricité (selon consommation réelle)	0.23 € / kWh
Gaz (selon consommation réelle)	0.24 € / kWh
Le couvert complet	0.50 €
Pénalités nettoyage	Taux horaire : 30 €/h - Minimum de facturation : 90 €

## Prix de remplacement de la vaisselle

En cas de perte ou de casse, la vaisselle sera facturée selon les conditions ci-dessous :



Désignation	Prix à l'unité
Assiette	3 €
Verre/tasse	1.5 €
Couvert	0.50 €
Saladier	13 €
Autre matériel	En fonction du coût de rachat



**Pour obtenir des renseignements complémentaires sur la location et l'usage de la salle de convivialité, vous pouvez contacter :**

**Madame Martine Guérout**  
adjointe au maire

Tél : 06 01 34 00 73.

### La Chasse près de la nature

Dans la matinée du dimanche 19 mars 2023, Monsieur Jean-Philippe DUCLOS, président de la société de chasse regroupant les communes Le Chefresne, La Colombe et Margueray a organisé une opération de ramassage de déchets sur le territoire de la commune de La Colombe. Cette opération a rassemblé une douzaine de volontaires dont Monsieur Arnaud Philippe technicien animation nature de la fédération des chasseurs du département de la Manche.

Résultat : 200 kg de déchets ramassés.

A l'issue de cette matinée, Jean-Philippe Duclos a offert le verre de l'amitié aux participants.



### Le repas du comité des fêtes

Le 11 mars 2023 à 20 heures 30, le comité des fêtes de La Colombe a organisé son repas annuel sous le thème de la « Saint Patrick », fête de tradition où les Irlandais trinquent de la bière, écoutent de la musique et se déguisent aux couleurs de l'Irlande.

De nombreux Colombais, ont répondu à l'invitation du comité des fêtes et ont pu déguster une délicieuse choucroute préparée par Stéphanie et Angélique, dirigeantes du restaurant de La Colombe.

Chacun a pu déguster les différentes variétés de bières proposées au cours de cette soirée dansantes.



### Atelier couture

Le mardi 28 mars 2023 de 13h30 à 16h30 à la salle des fêtes de La Colombe, Famille Rurales a organisé un cours de couture dispensé par Madame Germaine LALSAGA-BARON. Les participantes Astrid, Annick, Joëlle, Martine et Thérèse ont confectionné un tee-shirt. Lors de cours précédents, ces charmantes élèves ont fabriqué jupe, poncho, robe, étui à lunettes.





### Tour de la Manche

Le samedi 13 mai 2023 vers 15 heures, les coureurs participants au 58<sup>ème</sup> Tour de la Manche, lors de la 4<sup>ème</sup> étape, ont traversé le territoire de notre commune. Circuit de cette étape : la Haye / Isigny le Buat, soit un parcours de 171 km.

Merci à Isabelle, Alain B, Yvan, Jean-Pierre, Stéphane, Alain V, Jean-Noël, Gilles, Thérèse et Philippe qui ont participé à la sécurisation de cette course lors de son passage dans notre commune.

### Le Trail 2023

Le dimanche 17 avril 2023, le comité des fêtes de La Colombe a organisé le traditionnel Trail et une marche découverte sur le territoire de la commune de La Colombe. Les marcheurs ont pris le départ à 09 heures 30 et les coureurs à 10 heures. Coureurs et marcheurs pouvaient opter pour un circuit de 6 km ou 10,5 km.

Sur la ligne de départ, 117 participants :

- 55 marcheurs,
- 62 coureurs.



Après l'effort, les participants ont pu reprendre des forces auprès de la rôtisserie (grillades, soupe, crêpes et boissons).

### Divagation de moutons au cours de la nuit du 17 au 18 septembre 2023



Dans la nuit du 17 au 18, notre maire a été appelé par les gendarmes car des moutons étaient en divagation dans le bourg de la commune de La Colombe. Monsieur Soulard en compagnie des gendarmes et des habitants du lotissement ont réussi à enfermer les moutons dans le court de tennis. Les propriétaires, qui étaient absents lors de la fugue de leurs ovins, sont venus récupérer leurs deux moutons.

### Le soleil était au rendez-vous le dimanche 25 juin 2023 où Familles Rurales, association de La Colombe, a organisé son repas champêtre.

Au cours de cette journée, l'association a organisé une marche de 7 km sur les chemins de randonnée de La Colombe. Au départ de cette marche, cafés et brioches ont été offerts aux participants. Lors de cette promenade, les 60 marcheurs ont été accompagnés par Violette et Ernest, un couple d'ânes très sympathiques.



Un repas a été servi aux 175 convives, repas servi par les membres de l'association.



Lors de cette journée, les membres de l'association ont tenu à exprimer toute leur gratitude à madame Thérèse Bazin qui vient de quitter ses fonctions de présidente de Familles Rurales.



### Ball-Trap à La Colombe



Le dimanche 20 août 2023 de 10 heures à 19 heures, la Société de Chasse regroupant les communes Le Chefresne, La Colombe et Margueray a organisé un Ball-Trap qui s'est déroulé au lieu-dit " La Fieffe à Caillou". A cette occasion, la circulation rue du Désert a été règlementée.

Le ball-trap consiste à viser et faire feu sur des cibles mouvantes lancées à différentes distances et trajectoires. Ce sport demande une grande concentration, de la maîtrise et bien sûr, comme toutes les activités d'armes à feu, le respect des règles de sécurité. Vous avez certainement déjà entendu l'expression "pull" juste avant un tir. Elle trouve son origine du verbe anglais "to pull" qui signifie "tirer", utilisée dans les tirs aux pigeons en Angleterre, l'ancêtre du ball-trap. Elle s'adresse au lanceur qui devait tirer sur une corde pour libérer l'oiseau emprisonné dans une boîte ou un chapeau. Heureusement, la technologie a évolué et le ball trap moderne se sert de plateau en argile pour cible, mais l'ordre de lancement est resté "pull".

### Le vide-greniers organisé par le Comité des fêtes



Le vide-greniers organisé par le comité des fêtes de La Colombe le dimanche 21 mai 2023 a connu un vif succès. Il y avait une belle affluence à l'occasion de cet événement. Les vendeurs et acheteurs, tous satisfaits, sont venus nombreux, soit 50 exposants installés sur 340 mètres linéaires. Une restauration sous barnum (tripes, saucisses, jambons braisés, frites, crêpes, boissons) a permis aux nombreux visiteurs de se restaurer.

#### Dragon 50

Le 7 septembre 2023, en fin d'après-midi, Dragon 50, hélicoptère de la Sécurité Civile basé à Bréville sur mer s'est posé sur le terrain communal pour assister une personne accidentée. A noter, que le blessé a été finalement transporté en ambulance.



### Information : Le 31 mai 2024 passage de la flamme olympique à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny

Pour son avant-dernier arrêt dans la Manche, la torche partira du centre aquatique, à 16 h 25, puis se dirigera vers le centre-ville, place de la République, avec une arrivée rue du Général-de-Gaulle, à 16 h 45. Cinq personnes se relayeront sur une distance de 980 m.

Pourquoi la torche olympique :

Une flamme brûle dans le stade pendant toute la durée des Jeux Olympiques. Elle incarne un idéal de paix et d'amitié entre les peuples. Cette flamme fait référence aux Jeux de l'Antiquité : des messagers parcouraient le monde grec pour annoncer les dates des compétitions.



La municipalité de La Colombe a convié ce samedi 18 novembre 2023, les habitants de la commune âgés de 70 ans et plus, pour le repas des cheveux blancs, à la salle de convivialité de la commune.



Avant le repas, quelques personnes se sont rassemblées à l'église Notre dame pour un moment de prière et de chants.

Plus de 70 anciens ont répondu à l'invitation. Le repas a été cuisiné par Stéphanie et Angélique, restauratrices du bar-restaurant de La Colombe. Les élus de la commune se sont chargés d'effectuer le service.



### Une centenaire dans notre commune

Lors du repas ci-dessus et dans son discours de bienvenue, Monsieur Yvan Soulard, maire de la commune, a souhaité mettre à l'honneur Madame Simone Brasy notre centenaire (née le 04/10/1923). Au nom de la commune, le maire a offert à Simone une étole accompagnée d'une composition florale.



L'arbre de Noël organisé par la municipalité avec l'aide de quelques membres du comité des fêtes a eu lieu le 16 décembre 2023 dans la salle des fêtes. Soixante-sept enfants étaient inscrits pour cette après-midi de réjouissances.

Les enfants accompagnés de leurs parents ont accueilli chaleureusement le Père Noël qui a distribué un cadeau à chaque enfant et une briquette de lait chocolaté offert par FaireFrance.

A l'issue de cette distribution, le goûter offert à tous se composait de gâteaux, de bonbons, d'un chocolat chaud pour les enfants et d'un vin chaud pour les adultes.



### Dans l'église de La Colombe en 2023

Comme toute association, c'est le moment que nous choisissons pour faire le bilan de l'année 2023. Pour garder notre église ouverte, la commune nous a confié les clefs de l'édifice. Elle est ouverte en principe dans la matinée à partir de 10h30 au plus tard et la fermeture se fait à la nuit tombante. Pendant la période de Noël, la crèche restructurée par Gérard a été illuminée. Il fallait prendre le temps d'y contempler les personnages mis en place le mercredi avant Noël par 9 enfants, dont 6 enfants rassemblés par « Familles rurales » accompagnés de 11 adultes. Chaque enfant y a disposé un mouton ainsi que son prénom. Ce fut un temps pour répondre à des questions concernant la fête de Noël, fête de la naissance de Jésus. Puis nous nous sommes retrouvés autour d'un goûter dans la salle des associations.

Tout au long de l'année passée, dans notre église bien fleurie nous nous y sommes rassemblés autour de nos voisins lors des inhumations.

Plusieurs temps de prière ont été proposés : lors de la fête communale, à la Toussaint, et aussi à l'occasion du repas du club de l'amitié ainsi que le repas des aînés offert par la commune. Pour animer ces moments de prière, nous avons eu la chance d'accueillir Colin qui se rend disponible à chaque fois pour soutenir nos chants en nous accompagnant à l'harmonium.

Nous avons eu aussi la joie d'accueillir un couple célébrant leur mariage.

**Signé :** Un groupe de Chrétiens qui ne demande qu'à accueillir d'autres bénévoles.



## Pour mémoire :

**Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)** est un document de planification et d'urbanisme réglementaire qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols, et cela, à l'échelle d'un ensemble de communes. Le PLUi doit intégrer les politiques nationales et territoriales d'aménagement.

Pour VILLEDIEU Intercom l'esprit du PLUi est d'apporter une solidarité entre ces 27 communes dont La Colombe fait partie. Cet outil offre l'opportunité d'aboutir à un meilleur maillage du territoire, en évitant la concurrence entre les communes et en conciliant les différents enjeux d'un territoire élargi.

Lors de la séance du 28 juin 2018, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité prescrit l'élaboration d'un plan d'urbanisme intercommunal sur l'ensemble de son territoire regroupant les 27 communes de Villedieu Intercom.

L'élaboration du PLUi : ce travail est réalisé de manière partagée avec les habitants, les acteurs économiques, les agriculteurs.

## Progression du PLUi

**Le 14 décembre 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Villedieu Intercom, après en avoir délibéré et avec une voix contre, 3 abstentions et 40 voix pour :**

- **TIRE** le bilan de la concertation du PLUi de Villedieu Intercom tel qu'annexé à la présente délibération.
- **DIT** que le bilan de la concertation sera joint au dossier du projet de PLUi transmis aux personnes Publiques Associées et mis à la disposition pendant l'enquête publique.
- **ARRÊTE** le projet de PLUi tel qu'annexé à la présente délibération.
- **PRECISE** que le projet du PLUi sera transmis aux communes membre et qu'elles disposeront d'un délai de trois mois à compter de la réception du courrier de transmission pour formuler un avis sur celui-ci.
- **PRECISE** que le projet du PLUi sera notifié pour avis aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L132-7 et L139-9 du Code de l'urbanisme ainsi qu'à l'Autorité Environnementale (article R122-6 du Code de l'environnement) et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (articles L151-12, L151-13 et L153-16 du Code de l'urbanisme).
- **PRECISE** que le projet PLUi sera ensuite soumis à une enquête publique conformément à l'article L153-19 du Code de l'urbanisme.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de l'élaboration du PLUi, et notamment à saisir Monsieur le Président du Tribunal Administratif en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête et à Organiser l'enquête publique.
- **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la manche et affichée au siège de la Communauté de Communes de Villedieu Intercom.
- **DIT** que cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

Nouveauté  
sur la commune

## La fibre à La Colombe se poursuit dans la Manche

Le déploiement de la fibre optique se poursuit dans la Manche et son raccordement est possible à La Colombe pour certains depuis 2023. Comment se faire raccorder à la fibre ?



### Vous êtes éligible :

- 1°) - Appelez votre opérateur ou l'opérateur de votre choix,
- 2°) - Validez l'offre de votre choix avec l'opérateur,
- 3°) - Convenez avec l'opérateur d'un rendez-vous pour le raccordement.

### Vous n'êtes pas éligible :

Consultez régulièrement votre opérateur ou l'opérateur de votre choix qui vous informera sur le déploiement de la fibre sur votre secteur.

Nota : La Colombe semblerait éligible à la fibre sur une grande partie de son territoire, d'autres zones sont en cours de déploiement.

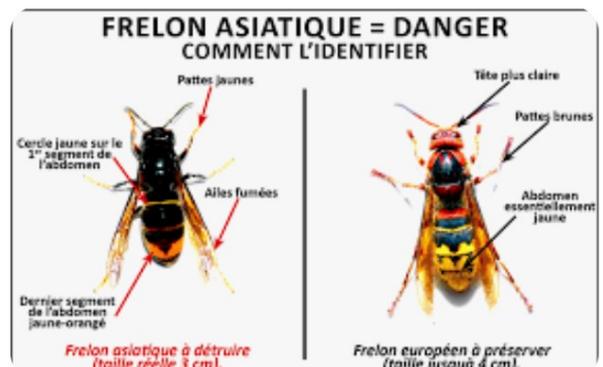
Nuisible

## Frelons asiatiques

Au cours de l'année 2023, sur le territoire de La Colombe 43 nids de frelons asiatiques ont été signalés à Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) . Ces signalements ont permis de détruire ces 43 nids.

### Conduite à tenir lors de la découverte d'un nid de frelons asiatiques

Prévenir la mairie qui se chargera d'accomplir les formalités auprès de la FDGDON pour la destruction du nid.



**VILLEDIEU INTERCOM**  
Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité

**Le GESTE en +**  
Votre application  
**Villedieu Intercom Environnement !**

**Le TRI +**

**Application mobile**

Retrouvez toutes les informations de votre collecte dans votre poche !

Téléchargez l'application sur votre téléphone et restez informés sur la collecte de vos déchets !  
(planning, alertes, horaires déchetterie, etc.)

**Téléchargez À PARTIR DU 15 DECEMBRE 2023**

Vous avez une question ?  
[dechets@villedieuintercom.fr](mailto:dechets@villedieuintercom.fr) ou par téléphone 02 33 90 90 35

TOUS au COMPOST !



## Compostage obligatoire en France en 2024 ?

Selon [le site Service-public.fr](https://www.service-public.fr), depuis le 1er janvier 2024, **les particuliers doivent pouvoir trier leurs déchets organiques** (épluchures de fruits et légumes, résidus du jardin, marc et filtres à café usagés, coquilles d'œufs...).

Pour instaurer ce tri à la source des biodéchets, chaque collectivité doit examiner et sélectionner les solutions les plus adaptées. L'obligation de compostage ne pèse donc pas directement sur les particuliers. Alors, rassurez-vous, dans l'immédiat, **aucune amende ne sera imposée à ceux qui ne se plient pas à cette nouvelle loi**

## Déchèterie de Villedieu-les-Poêles

### Adresse

Le Cacquevel  
50800 Villedieu-les-Poêles

### Horaires d'ouverture du 01/01 au 31/03 et du 01/11 au 31/12 :

Du lundi au samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

Du **01/04 au 31/10**, la déchèterie ferme à 18h.

## Déchèterie de Percy-en-Normandie

### Adresse

La Bergerie  
50410 Percy-en-Normandie

### Horaires d'ouverture du 01/01 au 31/03 et du 01/11 au 31/12:

Mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

Du **01/04 au 31/10**, la déchèterie ferme à 18h.

**Les déchèteries sont fermées les jours fériés**



Bio seau



Composteur

## Le club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié est une association à but non lucratif créé et déclaré en préfecture le 14 décembre 1987 (récépissé de déclaration n° 275).

L'association a pour objectif de rassembler les adhérents dans une ambiance de détente et d'amitié. De créer ou retrouver des liens d'amitié afin de se sortir d'une éventuelle solitude.

L'association se réunit deux fois par mois où les adhérents participent à des jeux de sociétés, principalement la belote. Sont également proposées d'autres activités (repas, voyages).

Depuis le 1er février 2024, la présidence a été confiée à Madame Georgette GUILLARD que vous pouvez joindre :

- par téléphone : 06 74 62 22 29
- par mail : georgetteguillard5@gmail.com

Secrétaire et trésorier : Monsieur Robert HERVY  
- téléphone : 07 67 91 52 74



## A.F.N. de La Colombe

L'AFN regroupe les anciens combattants d'Algérie et fait partie intégrante de l'Union Nationale des Anciens Combattants d'Indochine, des TOE et d'Afrique (U.N.A.C.I.T.A.).

Actuellement l'association regroupe 12 adhérents AFN (28 adhérents lors de sa création). La présidence de l'AFN de La Colombe a été confiée à Monsieur André Vivien qui a succédé à Monsieur Charles Loisel qui l'a géré pendant 29 ans (de 1969 à 1998). Il est à noter que les veuves d'anciens combattants de l'AFN se joignent à l'association pour diverses activités.

L'AFN participe chaque année aux manifestations patriotiques suivantes :

- 8 mai : fin de la deuxième guerre mondiale (1939-1945), signature de la capitulation de l'Allemagne le 8 mai 1945,
- 11 novembre : fin de la première guerre mondiale (1914-1918), signature de l'armistice le 11 novembre 1918.

Président de l'A.F.N. de La Colombe : Monsieur André Vivien 06 70 24 23 16

Porte drapeau : Monsieur Jean-Pierre Soul.



Ci-contre : Le 25 janvier 2024, les membres de l'A.F.N. ont partagé la galette des Rois à la salle des fêtes de La Colombe.



## Le comité des fêtes

Le Comité des fêtes de La Colombe est une association à but non lucratif créé et déclaré en préfecture par Monsieur Henri Herbert le 9 mai 1968 (récépissé de déclaration n° 26).

Le Comité des Fêtes a pour objectif d'organiser toutes manifestations touristiques, culturelles, artistiques, sportives, ainsi que des fêtes locales diverses, excursions, etc... Il contribue à l'animation de la commune dans laquelle il s'investit pleinement.

Le Comité des Fêtes est animé par une quinzaine de membres âgés de 25 à 75 ans dont la présidence a été confiée le 18 janvier 2023 à Monsieur Jean-Louis Gosset qui succède à Monsieur Bernard Norroy. Lors de grandes manifestations festives, le comité peut compter sur la participation d'une centaine de bénévoles (anciens du comité, amis ou familles des membres du comité, des habitants de la commune).

Le bureau se compose de 16 membres dont :

- Président : Jean-Louis Gosset
- Vice-président : Jérôme Duchesne
- Trésorière : Anaïs Ledemé
- Secrétaire : Nadège Maignan

### Contact pour le Comité des Fêtes

- Monsieur Jean-Louis Gosset 06 63 22 20 64  
 - Téléphone : 06 63 22 20 94  
 - Mail : gossetjocelyne@sfr.fr



## Familles Rurales

### Qu'est-ce que c'est ?

1°) - Une association familiale.

L'association de La Colombe est membre du Mouvement Familles Rurales composé de 2500 associations en France. Comme toutes les autres associations Familles Rurales, elle a pour but de répondre aux attentes et aux besoins des familles du milieu rural. Elle les accompagne dans leur mission d'éducation et défend leurs intérêts. L'association Familles Rurales participe à l'animation des territoires ruraux.

2°) – Des valeurs humaines.

- Etre acteur de sa vie,
- Respecter les différences,
- Etre solidaire et créer des liens,
- Accueillir et soutenir les plus fragiles,
- Participer et s'engager dans la société.

### Contacts Familles Rurales de La Colombe

- Madame Thérèse Bazin : 06 75 52 80 53
- Madame Jocelyne Gosset : 06 63 15 19 45



### A savoir pour la sécurité de la personne

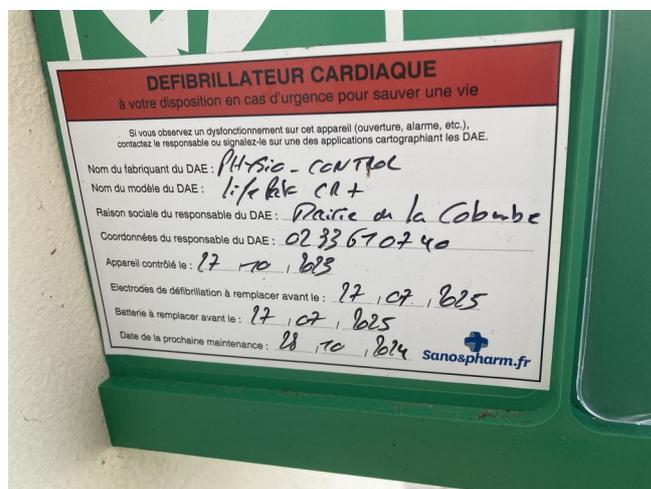
Un D.E.A. est installé à l'entrée de la petite salle des fêtes à La Colombe.

Qu'est-ce qu'un DEA ? Un DEA est un défibrillateur externe automatique. Cette boîte verte, sur laquelle sont apposés un cœur et les lettres DEA, contient un appareil portatif qui administre un choc électrique en cas d'arythmie cardiaque. Le choc permet de rétablir le rythme cardiaque.

Donc, lorsqu'une personne souffre d'un arrêt cardiaque et que son cœur cesse de battre, le DEA peut le relancer. Cet appareil analyse le rythme cardiaque et produit une décharge électrique (au besoin) pour rétablir un rythme cardiaque adéquat.



Ci-dessus le DEA



Le DEA pour être opérationnel doit faire régulièrement l'objet de contrôles. Ci-dessus, vous pouvez remarquer que la fiche de contrôle est apposée sur l'appareil.

Tous travaux tels que des travaux de bricolage ou de jardinage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, des vibrations transmises ou de leur caractère répétitif, en quelque endroit que ce soit, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, ne peuvent être effectués que de :

- 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi inclus,
- 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis,
- 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.



## Commémoration du 78° anniversaire de la Victoire du: 8 mai

Comme chaque année, avec fidélité, avec reconnaissance, la Nation porte son regard et son affection en direction de celles et ceux qui sont morts pour elle, vers celles et ceux qui ont combattu avec abnégation et qui ont contribué à abattre le fléau nazi.

Aussi, ce 8 mai 2023 à 09 heures 15, les habitants de La Colombe se sont rassemblés devant le monument aux morts de la commune pour commémorer la Victoire du 08 mai 1945.

Madame le Maire, en présence des élus de la commune, des représentants de l' A.F.N., des représentants des associations et des Colombais, a déposé une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts et a lu le message de Monsieur LECORNU, ministre des Armées et de Madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

A l'issue de cette cérémonie, les participants ont été conviés à partager le café offert par la municipalité.



## 105e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918

**Le samedi 11 novembre 2023, s'est tenue la Cérémonie commémorative du 105e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 et d'hommage à tous les morts pour la France au Monument aux Morts.**

La commémoration du 11 novembre à La Colombe était présidée par M. Yvan Soulard, maire de La Colombe, en présence des conseillers municipaux, de M. André Vivien, président de l'AF.N (section de La Colombe), les membres de l'association des anciens combattants et les habitants de la commune.

Au cours de cette cérémonie, le maire a déposé une gerbe et a lu le message de M. Sébastien Lecornu, ministre des Armées, et de Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la mémoire.



# Renseignements utiles—Demande de témoignages

## **POLE SANTE LIBERAL ET AMBULATOIRE VILLEDIEU INTERCOM**

Secrétariat : **02.33.61.00.80**

Ce secrétariat permet la mise en relation avec le Pôle Santé Libéral et Ambulatoire où interviennent :

- 8 médecins généralistes,
- 3 dentistes,
- 1 ophtalmologue,
- 1 cabinet de radiologie,
- 2 podologues-pédicures,
- 4 kinésithérapeutes,
- 1 dermatologue,
- 1 angiologue-phlébologue,
- 3 infirmières,
- 1 psychologue,
- 1 sage-femme
- Consultations gastroentérologie, maxillo-faciale, chirurgie digestive, orthophoniste, ORL et addictologie.

### **Médecins généralistes à Percy**

22 bis, place Cardinal Grente  
50410 Percy en Normandie  
Tél : 02 33 51 16 69

Docteur Cédric Labeau

Docteur Laetitia Lescau

### **CLINIQUE VETERINAIRE**

Clinique Vétérinaire La Colombe  
Rue de la Hervière  
50800 La Colombe  
Tél : 02 33 61 01 76

-----  
Clinique Vétérinaire de la Crique  
7 rue de la Gollerie  
50410 Percy en Normandie  
Tél : 02 33 61 20 83

## **URGENCES**

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Il est bon de noter que la Brigade de Gendarmerie de TESSY BOCAGE

Téléphone n° **02. 33.77.26.90**  
est compétente sur le territoire de la Colombe.

## **SERVICES INTERCOM**

Services communs aux 27 communes de Villedieu Intercom, communauté dans laquelle nous sommes impliqués.

### Maison des services

02.33.90.17.90

### Médiathèques de :

Villedieu : 02.33.91.00.91

Percy : 02.33.69.20.49

### Office du tourisme

Villedieu : 02 33 61 05 69

### Centre de loisirs, maisons des

### Jeunes, garderies

Villedieu : 02.33.61.05.79

Percy : 02.33.61.20.42

Saint Pois : 02.33.49.50.12

## **Demande de témoignages**

**La mairie de La Colombe fait appel à vos souvenirs dans le cadre des préparatifs du 80e anniversaire du Débarquement.**

**Si vous détenez des témoignages qui retracent le débarquement comme il a été vécu dans notre commune, nous vous demandons de bien vouloir vous faire connaître auprès de la mairie. Ainsi nous pourrions partager ces témoignages ou autres souvenirs avec les habitants de la commune.**

Directeur de publication : Yvan Soulard

Rédaction et conception graphique : Alain Véniat,

Comité de rédaction : Martine Guérault, Marlène Desvages, Jocelyne Gosset, Christelle Thomasse.

Impression : imprimerie Renouvin - 50800 Villedieu les Poêles